



BREVET FEDERAL 1

DOSSIER D'INSCRIPTION

PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

L'ERFAN vérifie que le candidat possède les pré-requis d'entrée en formation fixés dans le règlement général du brevet fédéral 1^{er} degré.

Ces pré-requis pour accéder à la formation sont :

- Avoir 15 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du diplôme du Sauv'nage.

A défaut de pouvoir produire ce diplôme le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,
- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- ensuite le candidat effectuera une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille.

CONTENU DE LA FORMATION

- Formation PSC 1, 12 h
- Formation en centre – face à face pédagogique 43 h 30
- Formation en centre – pratique avec les formateurs 22 h 30
- Travail personnel individuel 8 h
- Stage en situation au sein du club d'accueil 35 h
- Accompagnement d'un déplacement 4 h

Soit un TOTAL avec PSC 1 de : 125 h

Soit un total sans PSC 1 de : 113 h

RESPONSABLE DE FORMATION

La formation Brevet Fédéral 1 est mise en œuvre par l'ERFAN Auvergne.

Référent ERFAN Auvergne : Stéphane Colomas

Responsable Pédagogique ERFAN Auvergne : Hervé Lebas

Responsable de la formation BF1 Auvergne : Bastien Poujade

ORGANISATION DE LA FORMATION

Toutes les informations concernant le déroulement de la formation vous seront transmises quelques jours avant la formation, par mail (ou par courrier postal).

Informations mises en ligne sur le site internet du comité régional Auvergne : <http://auvergne.ffnatation.fr>



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LIVRET REFERENTIEL

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

La stratégie de la Fédération Française de Natation a toujours été de se doter d'une formation fédérale de qualité correspondant à ses ambitions pédagogiques et techniques ainsi qu'aux besoins de formation des éducateurs et entraîneurs des clubs affiliés. C'est ainsi que, six niveaux de Brevets Fédéraux dans les quatre disciplines, ont été mis en place. La réécriture régulière des livrets référentiels s'inscrit dans la lignée des travaux engagés depuis 2006 par un collectif de cadres techniques, de dirigeants, d'entraîneurs et de cadres fédéraux. La coordination technique a été assurée par Anne CITERNE – CTS Limousin. Dans chaque livret référentiel, un processus de certification national a été créé pour garantir l'équité de tous les candidats aux formations fédérales.

La FFN a su créer et développer sa propre filière de formation fédérale d'encadrement en complémentarité, cohérence et harmonie avec la réforme de la filière de formation du ministère en charge des sports. Aujourd'hui cette filière de formation repose "en miroir" du parcours initiatique et progressif du pratiquant, référence centrale de l'ensemble des programmes de l'olympiade 2017-2020 pilotée par la DTN.

L'ambition de ce parcours initiatique et progressif, au-delà de la dimension simplement technique, est d'offrir au pratiquant un véritable voyage intérieur vers une meilleure connaissance de soi. Il invite le pratiquant et l'éducateur à agir ensemble en fonction du chemin qui s'ouvre à eux et à partager des valeurs qui les transcendent : le goût de l'effort, l'humilité, le courage, la lucidité, la passion du partage, la volonté de progresser, l'envie d'apprendre, d'être grand et rapide et aussi de toujours se sentir ancré dans le présent.

Quatre saisons balisent ce parcours :

- **Sensibilité** (BF1, BF2) lors de ce temps d'initiation, l'enjeu principal de nos éducateurs sera d'apprendre à chacun à flotter, toucher et expérimenter les habiletés motrices liées à la natation et à ses disciplines dans le cadre d'une découverte individuelle. C'est dans l'ouverture des sens de l'enfant ou de l'adulte qui débute sa navigation intérieure que réside la clé de cette saison.
- **Liberté** (BF3), démarre ici, l'apprentissage collectif, ce temps où la natation devient un "sport collectif", quelle que soit la discipline. C'est le temps de la découverte de la confrontation, un premier temps pour se situer en jouant. Être lucide et attentif aux autres. Nous nous souvenons tous de notre premier entraîneur, le titulaire du BF3 a une responsabilité importante en matière de formation et de transmission de cette passion d'apprendre qui nous porte tous.
- **Usinage** (BF4), cette phase en rupture avec la précédente dans le parcours ouvre la porte du monde de la construction de l'athlète sur le chemin de l'accès au haut niveau. L'acceptation de la contrainte de l'entraînement et de sa répétition est essentielle dans cette saison. Le collectif a toute sa place, les partenaires d'entraînement sont des moteurs essentiels de la progression. Le nageur comme l'entraîneur seront mis à l'épreuve du temps, de la patience, de la confrontation régulière au niveau national vers l'international.
- **Expérience** (BF5), le haut niveau est une expérience marquée par l'innovation pour le couple entraîneur/entraîné, une expérience où l'adaptation quotidienne permet à l'athlète de se révéler à lui-même et aux autres. Ici l'aventure se crée à travers le parcours singulier, individualisé que propose l'entraîneur à son athlète pour s'exprimer au niveau international. Au-delà du rôle de directeur technique, il y a un acte de création, le BF5 évolue au plus haut niveau mondial.

La formation fédérale repose sur ce parcours initiatique et progressif porté par les éducateurs, les entraîneurs, les coaches. C'est un levier puissant permettant la transmission de nos valeurs fédérales à l'ensemble des clubs ; c'est aussi un enjeu majeur pour le développement des activités de la Natation. Faisons également le pari aujourd'hui, que la pertinence de nos formations fédérales permettra à la Fédération française de natation de conserver son rang au niveau international.

Jacques FAVRE
DTN

David NOLOT
DTN Adjoint Formation Développement

SOMMAIRE

CHAPITRE I : L'ARCHITECTURE DU DIPLOME	P. 4
1. Le rôle du Brevet fédéral 1 ^{er} degré : le référentiel d'activités	p.4
a. Définition et généralités	p.4
b. Le texte de référence	p.4
c. Ce qui est à retenir	p.4
2. La qualification : le référentiel de certification	p.5
a. Définition et généralités	p.5
b. Le texte de référence	p.5
c. Ce qui est à retenir	p.5
CHAPITRE II : ENTREE EN FORMATION DU STAGIAIRE	P.6
1. Le dossier d'inscription	p.6
2. Les prérequis à l'entrée en formation	p.6
a. Définition et généralités	p.6
b. Ce qui est à retenir	p.6
c. La durée de validité du livret de formation du Brevet fédéral 1 ^{er} degré	p.8
3. Le positionnement	p.8
a. Définition et généralités	p.8
b. Ce qui est à retenir	p.9
CHAPITRE III : LA FORMATION ET LA CERTIFICATION	P.11
1. Les prérequis à la mise en situation pédagogique	p.11
2. Le contenu de la formation	p.13
a. Récapitulatif du volume horaire	P.14
b. Le contenu de la formation	p.15
3. L'alternance	p.24
a. L'organisation de séquences de formation au sein de l'ERFAN et en club	p.24
b. La mise en œuvre de la formation	p.26
c. L'accompagnement lors d'un déplacement	p.27
4. Le tutorat	p.27

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

- 5. Les modalités de la certification p.28
 - a. Les différentes épreuves de certification du Brevet fédéral 1^{er} degré p.29
- 6. La formation continue du Brevet fédéral 1^{er} degré p.35

CHAPITRE IV : LES DISPENSES P.36

- 1. Principes p.36
- 2. Les dispenses p.36
- 3. L'équivalence p.36

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

CHAPITRE I : L'ARCHITECTURE DU DIPLOME

1 – LE RÔLE DU BREVET FEDERAL 1^{er} degré : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES

a - Définition et généralités

Le "Breveté fédéral 1^{er} degré" intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage. Il a pour principales missions :

- de conduire des activités vers l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

La construction des brevets fédéraux est réalisée dans le concept d'une filière de formation. Ainsi, il apparaît primordial de ne pas dépasser les compétences visées par chaque brevet fédéral. Afin d'amener le stagiaire au niveau d'encadrement qu'il désire, il n'est pas concevable de vouloir empiéter sur un niveau supérieur à celui du brevet fédéral visé.

La notion de filière doit être aussi entendue comme une somme de compétences à acquérir dans le temps, ainsi il est essentiel de ne pas brûler les étapes de formation, de respecter le temps nécessaire à la maturation et à l'expérience. Dans ce sens, il est inconcevable de passer plusieurs niveaux de brevet fédéral dans une même saison sportive : un niveau de brevet fédéral par saison sportive.

b - Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du Brevet fédéral 1^{er} degré de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère de tutelle.

c - Ce qui est à retenir

Le référentiel d'activités défini dans le règlement général du Brevet fédéral 1^{er} degré présente :

- la description de la fonction du breveté fédéral 1^{er} degré et notamment :
 - o son appellation,
 - o le champ et la nature de ses interventions,
 - o son autonomie et sa responsabilité,
- la fiche descriptive d'activités (FDA), qui présente l'ensemble des activités constitutives de la fonction et font partie intégrante des contenus de la formation. Toute activité décrite est exprimée notamment par un verbe d'action.

On distingue généralement trois niveaux :

- o il fait : le diplômé est en pleine autonomie sur cette action,
- o il peut être amené à faire : la formation intègre cette compétence dans ses contenus, mais il ne s'agit pas du cœur du métier du diplômé,
- o il participe ou contribue à : le titulaire du brevet fédéral intervient dans ce domaine, mais il n'est pas en autonomie.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

2 – LA QUALIFICATION : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

a - Définition et généralités

Le référentiel de certification présente les unités capitalisables (UC) constitutives du Brevet fédéral 1^{er} degré (UC1 à UC4). Il fixe pour chaque unité les compétences attendues, exprimées sous forme d'objectifs. Chaque UC est définie par un Objectif Terminal d'Intégration (OTI) :

- UC 1 EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- UC 2 EC d'encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté,
- UC 3 EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC 4 EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

(EC : être capable de)

b - Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du Brevet fédéral 1^{er} degré de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère de tutelle.

c - Ce qui est à retenir

Le référentiel de certification présente la liste des compétences que doivent maîtriser les stagiaires en fin de formation (quelles compétences le stagiaire doit-il posséder en fin de formation pour "faire" ?). Le référentiel de certification n'est pas un référentiel de formation. Il présente les objectifs à atteindre pour prétendre à l'attribution du Brevet fédéral 1^{er} degré.

Il s'appuie sur la description de la fonction et sur la fiche descriptive d'activités. Par conséquent, la formation ne peut pas se limiter à l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à la certification.

La formation doit s'appuyer sur le tableau du contenu de la formation du Brevet fédéral 1^{er} degré.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

CHAPITRE II : ENTREE EN FORMATION DU STAGIAIRE

1 – LE DOSSIER D’INSCRIPTION

Le dossier d'inscription du candidat se compose :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
 - o les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone, lieu d'exercice ...,
 - o son numéro de licence,
 - o sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
 - o son niveau scolaire, ses diplômes,
 - o ses diplômes dans le domaine de la sécurité, de l'animation et de l'enseignement,
 - o ses diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'ENF,
- d'une lettre du Président de son club ou éventuellement du club d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Brevet fédéral 1^{er} degré au sein du club,
- d'un engagement d'un tuteur du club d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs accompagnée de la fiche sanitaire,
- d'un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation,
- d'une copie éventuelle du diplôme d'Assistant Club,
- d'une copie éventuelle du diplôme de l'ENF1 - Sauv'nage,
- d'une copie éventuelle, à minima, du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent¹.

2 – LES PREREQUIS A L’ENTREE EN FORMATION

a - Définition et généralités

Les prérequis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

b - Ce qui est à retenir

L'ERFAN vérifie que le candidat possède les prérequis d'entrée en formation fixés dans le règlement général du Brevet fédéral 1^{er} degré.

Ces prérequis pour accéder à la formation sont :

- Avoir 15 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire du diplôme de l'ENF1 - Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation décrit ci-dessous,

¹ Le PSC 1 ou son équivalent est exigé, à minima, uniquement pour la délivrance du diplôme.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

A défaut de pouvoir produire l'ENF1 - Sauv'nage, le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,
- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- ensuite le candidat effectuera une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille.

Tous les jeunes ayant 15 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent rentrer en formation au Brevet fédéral 1er degré.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis à l'entrée en formation (15 ans sur le Brevet fédéral 1^{er} degré) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 15 ans.

Exemple : un stagiaire né le 21 décembre 2000 peut entrer en formation au Brevet fédéral 1^{er} degré sur une formation débutant en janvier 2015 et passer sa certification en septembre 2015. Son diplôme ne pourra toutefois lui être délivré qu'à partir du 21 décembre 2015.

Dans l'esprit des rédacteurs :

Il est tout d'abord important de définir la notion de sécurité de la personne ou sécurité du pratiquant et la notion de sécurité d'un lieu de pratique :

- La sécurité des pratiquants : lorsque j'encadre, je suis responsable de la sécurité des pratiquants et suis capable de leur porter secours, de les sortir de l'eau, de prodiguer les premiers secours : ce sont les compétences minimales obligatoires dans toutes les disciplines et pour tous les brevets fédéraux.
- La sécurité d'un lieu de pratique : lorsque je surveille, j'assure la sécurité d'un lieu de pratique, je suis capable de garantir l'hygiène et la sécurité d'une piscine ou d'une baignade en milieu naturel, je suis capable de porter secours à une victime à 300 mètres en mer, de la sortir de l'eau, de prodiguer les premiers secours.

Ces personnes assurant la sécurité d'un lieu de pratique portent le titre de MNS.

La FFN privilégie la fonction d'éducateur et à ce titre limite volontairement le niveau de la compétence des titulaires d'un BF à celle de la sécurité du pratiquant. Elle ne souhaite pas imposer la contrainte de posséder un diplôme permettant d'assurer la sécurité d'un lieu de pratique, soumis à une obligation de formation continue annuelle.

Elle préfère laisser la liberté et la responsabilité aux dirigeants du club de faire passer la formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 à l'un des éducateurs du club et non à l'ensemble des membres de l'équipe.

Le diplôme du PSC1 et le test de sécurité proposés suffisent à répondre à cette obligation d'assurer la sécurité des pratiquants.

Dans un autre domaine, la fédération souhaite que les stagiaires possèdent à l'entrée en formation un minimum de vécu, d'expérience d'une pratique personnelle. Ainsi le test de l'ENF1 Sauv'nage correspond à ce minimum requis pour l'entrée en formation. Toutefois, afin de ne pas bloquer l'entrée en formation, pour des adultes notamment ou pour des jeunes n'ayant pas suivi une formation au sein de l'Ecole de Natation Française, le candidat ne pouvant produire le test de l'ENF1 Sauv'nage devra réaliser le test d'entrée en formation.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Il s'agit en effet de partager une culture fédérale, voire interfédérale, commune pour la formation du nageur et de permettre au stagiaire de s'appuyer sur la richesse de sa propre pratique et sur sa connaissance des tests et de l'organisation de ceux-ci.

c – La durée de validité du livret de formation du Brevet fédéral 1^{er} degré

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation ou d'une attestation d'entrée en formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives. A l'issue de ces deux saisons le candidat n'ayant pas validé son brevet fédéral s'inscrit sur une nouvelle session de formation et effectue alors un nouveau positionnement organisé par l'ERFAN.

3 – LE POSITIONNEMENT

a - Définition et généralités

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du Brevet fédéral 1^{er} degré et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Définition de l'allègement de formation :

Il permet au stagiaire d'être allégé d'une partie de la formation **en centre et/ou en club (structure)**. Le stagiaire doit toutefois passer la certification sur la partie pour laquelle il bénéficie d'un allègement.

La formation au sein du club (structure) peut faire l'objet d'un allègement si le stagiaire le demande. Le responsable de la formation décide après le positionnement et au regard du parcours du stagiaire de cette possibilité d'alléger ou non, tout ou partie du stage en situation.

En revanche, la formation en club (structure) sur l'accompagnement d'un déplacement ne peut pas faire l'objet d'un allègement.

Les éventuels aménagements de formation sont accordés exclusivement par la procédure du positionnement.

Aucun aménagement ne peut être accordé en cours de formation.

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du cadre technique régional responsable pédagogique de l'ERFAN. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Le positionnement doit permettre de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation au Brevet fédéral 1^{er} degré,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du Brevet fédéral 1^{er} degré,
- proposer au stagiaire **un parcours individualisé de formation** en fonction des aménagements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e),
- d'orienter les candidats(es) vers la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Ainsi, le positionnement conduit à la construction d'un **parcours individualisé de formation**. Ce parcours est négocié entre l'ERFAN et le candidat. Ce dernier se voit alors proposé la signature de son contrat ou de sa convention de formation (contrat : lorsque le stagiaire paie lui-même sa formation, convention : lors d'une prise en charge financière de la formation par un financeur extérieur) comportant les éventuels aménagements de formation (allègements et ou compléments de formation) validés avec le stagiaire.

Cette disposition permettant de définir d'éventuels allègements de formation ne dispense pas cependant de passer la ou les épreuves de certification correspondantes.

Le temps nécessaire à la réalisation du positionnement n'est pas intégré dans le volume horaire de la formation.

b - Ce qui est à retenir

L'entretien est réalisé, pour chaque stagiaire, à partir d'un document faisant apparaître notamment :

- sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
- son expérience dans le domaine de la pluridisciplinarité,
- son expérience dans le domaine de l'animation,
- son expérience dans le domaine de l'enseignement,
- son expérience dans le domaine de l'entraînement,
- sa motivation à l'entrée en formation : en une phrase, son projet personnel par rapport à la formation,
- son projet professionnel personnel,
- son engagement dans le milieu associatif,
- le financement de sa formation,
- sa disponibilité,
- etc...

Le positionnement pourra se décomposer en quatre phases :

- une phase de présentation de la formation (compétences visées, l'organisation pédagogique d'une formation en alternance, modules de formation et précisions sur les contenus, dispositifs de certification et critères d'évaluation, etc...)
- une phase d'autoévaluation de chaque stagiaire via un document d'autoévaluation en référence au référentiel du Brevet fédéral 1^{er} degré (outil pouvant être fourni par l'INFAN) et d'échanges via d'éventuelles questions et réponses sur des thèmes abordés,

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

- une phase d'entretien organisée au regard de l'autoévaluation, sous la responsabilité du cadre technique responsable pédagogique de l'ERFAN, correspondant à un entretien individuel avec le stagiaire. Cet entretien concerne uniquement les stagiaires demandant un allègement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation.
- une phase d'élaboration du **parcours individualisé de formation (P.I.F.)**, sous la responsabilité du cadre technique responsable pédagogique de l'ERFAN, au regard de l'autoévaluation et de l'entretien. Des éventuels aménagements (allègements et/ou compléments de formation) et/ou une adaptation des modalités de formation (répartition du temps et des lieux de formation, présentiel ou rattrapage personnalisé, lorsque cela est possible) lui sont proposés pour validation.

Tous les aménagements de formation (allègements ou compléments de formation proposés au stagiaire) figurent obligatoirement dans le contrat ou la convention de formation, signé(e) par le stagiaire et l'ERFAN.

L'équipe de formateurs sera particulièrement attentive sur la connaissance et les compétences de mise en œuvre pédagogique de la pluridisciplinarité. **La possession des certifications d'évaluateurs ENF n'est pas une preuve suffisante pour attester de ces compétences.**

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

CHAPITRE III : LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

1 – LES PREREQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Avant de débiter en autonomie le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Tant que le stagiaire n'a pas acquis ces compétences minimales il ne peut être qu'observateur sur son stage en situation pédagogique. Par conséquent, il ne peut pas être autonome sur son groupe. Avant la validation institutionnelle des prérequis à la mise en situation pédagogique, le tuteur est seul responsable de son groupe.

Le niveau d'exigence à la mise en situation pédagogique correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi qu'à sa capacité à identifier les caractéristiques principales de la Natation et à présenter les bases de la pédagogie de l'action.

Ainsi, il doit être capable :

- de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :
 - o départ libre du bord du bassin,
 - o un parcours en nage libre,
 - o une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
 - o une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
 - o un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
 - o la sortie de l'eau de la victime.
- de conduire une séance en sécurité face à un public,
- d'identifier les caractéristiques principales de la Natation,
- de présenter les bases de la pédagogie de l'action.

L'acquisition de ces compétences minimales est réalisée :

- pour la préparation du test de sécurité, en centre, en pratique, avec l'équipe de formateurs,
- pour l'acquisition des autres compétences, en centre, soit en face à face pédagogique, soit en pratique avec les formateurs.

Le détail du contenu de ces prérequis à la mise en situation pédagogique figure dans le tableau récapitulatif du contenu de la formation au Brevet fédéral 1^{er} degré présenté dans le point 2 "contenu de la formation".

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Il est procédé à la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique par l'organisation des épreuves décrites ci-dessous.

Epreuve 1 : Test de sécurité

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 5' maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Dates : cette épreuve se déroule en centre le **(date à définir par l'ERFAN)**, la remédiation aura lieu le **(date à définir par l'ERFAN)**.

A Noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité lors de son entrée en formation au Brevet fédéral 1^{er} degré, dans les 3 mois précédant le début de la formation est dispensé de l'épreuve 1 des prérequis à la mise en situation pédagogique.

Epreuve 2 : Séance pédagogique suivie d'un entretien

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve :

Séance : 20 minutes minimum

Entretien : 20' maximum

Effectif de participants : 6 minimum

1) Séance pédagogique :

Conduite d'une séance pédagogique de 20 minutes minimum. Cette séance se déroule dans la structure d'alternance du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage.

Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

2) Entretien à partir de la séance, portant sur la capacité du candidat à :

- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe
- Identifier les caractéristiques principales de la natation
- Présenter les bases de la pédagogie de l'action

Dates : cette épreuve se déroule durant la période du **(à définir par l'ERFAN)**. La période de remédiation se déroule jusqu'au **(à définir par l'ERFAN)**.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Le jury constitué d'une personne au minimum est désigné par l'ERFAN sous la responsabilité du conseiller technique régional, responsable pédagogique de l'ERFAN.

Composition de la commission d'évaluation :

- Epreuve 1 : le CTS ou un formateur de l'ERFAN
- Epreuve 2 : le tuteur

Dans l'esprit des rédacteurs :

La vérification des exigences préalables à la mise en situation permet de contrôler que le stagiaire est capable d'être autonome sur son groupe :

- il est donc en mesure d'assurer la sécurité des pratiquants,
- il est en mesure de s'appuyer sur des connaissances de base pour commencer à mener son action pédagogique. Ces connaissances sont définies dans le contenu de la formation (formation en centre).

2 – LE CONTENU DE LA FORMATION

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats au Brevet fédéral 1^{er} degré peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que le contenu de la formation doit prendre en compte cette diversité.

Attention : d'un brevet fédéral à l'autre, un même domaine ou contenu de formation peut être traité différemment. Le volume horaire précisé pour chaque domaine d'intervention définit ainsi nécessairement le niveau de traitement du contenu : la découverte des thématiques, la maîtrise de celles-ci, ou l'expertise.

Il est nécessaire de privilégier tout au long de chaque session de formation en centre des **échanges de type "retour d'alternance"** : c'est l'occasion pour les stagiaires de relater les situations marquantes ou préoccupantes rencontrées dans leur club propre ou d'accueil. Le travail personnel doit alimenter ces temps de retours d'alternance. Il s'agit pour les stagiaires d'explicitier leur pratique et pour les formateurs d'apporter les connaissances en lien avec les problématiques des stagiaires. L'alternance est également l'une des conditions sine qua non pour que l'organisme de formation s'assure du cheminement progressif du stagiaire. La pédagogie de l'action ne saurait se limiter à une intention dans la mise en œuvre de nos formations, mais doit être au cœur des préoccupations de la construction des rubans pédagogiques de nos brevets fédéraux.

Le temps nécessaire à l'organisation et à la mise en place de ces échanges de type "retour d'alternance" est défini dans le récapitulatif du volume horaire de la formation sur une base préconisée par l'INFAN de 2 heures minimum par module de formation en centre. Il doit être adapté et optimisé par l'ERFAN en fonction du nombre de stagiaires. Ces heures consacrées au début de chaque module, à ces échanges de type "retour d'alternance" semblent indispensables dans une formation en alternance de ce niveau.

Dans la mise en œuvre des unités capitalisables, il est inconcevable que le ruban pédagogique soit organisé par blocs successifs d'UC juxtaposées les unes après les autres ! L'explosion des heures affectées à chaque UC est nécessaire pour favoriser la progression des stagiaires au sein même des UC mais également pour respecter l'alternance entre les mêmes thèmes d'une même UC et faire le lien avec le stage et le travail individuel.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Le temps consacré à la certification et à sa préparation n'est pas inclus dans le temps de la formation.

a – Récapitulatif du volume horaire

- Formation PSC 1 12 h

Cette formation "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" peut être ou non intégrée par l'ERFAN dans le volume horaire de la formation.

- Formation en centre – face à face pédagogique 38 h 30
- Formation en centre – pratique avec les formateurs 26 h 30
- Formation en centre – retour d'alternance 15 h
- Travail personnel individuel 10 h
- Stage en situation au sein du club d'accueil 35 h
- Accompagnement d'un déplacement 4 h

Soit un TOTAL avec PSC 1 de :	141 h
Soit un total sans PSC 1 de :	129 h

L'organisation pédagogique entre les temps de formation en face à face et les temps consacrés à la pratique avec les formateurs reste à l'initiative de l'ERFAN. Les volumes horaires ci-dessus sont proposés à "minima", chaque ERFAN est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus approfondi. Toutefois, il faut veiller à ne pas dépasser le niveau de formation requis et à anticiper sur le programme du brevet fédéral suivant.

b – Le contenu de la formation

TABLEAU RECAPITULATIF BF1

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
PRMSP	Les prérequis à la mise en situation pédagogique (PRMSP)	6 h		2 h	4 h		
			EC de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres		En piscine, préparation et réalisation du test de sécurité		
			EC de conduire une séance en sécurité face à un public		La prévention des risques Echanges permettant l'élaboration d'une liste des règles de sécurité dans la conduite d'une séance en natation course		
			EC d'identifier les caractéristiques principales de la Natation,		En piscine mise en situation sur les fondamentaux : les appuis, la flottabilité, la poussée d'Archimède, la résistance à l'avancement... Expérimentation de la pédagogie de l'action.		
			EC de présenter les bases de la pédagogie de l'action	Présentation de la pédagogie de l'action	Echanger à partir de la mise en situation en piscine. Les amener à évoquer les bases de la pédagogie de l'action.		
UC 1	La culture fédérale, la citoyenneté	3 h 30	OI 1.3 EC de participer à la promotion et à la communication OI 1.3.3 EC de communiquer avec les différents interlocuteurs au sein du club	1 h 30 Historique de la natation Les fondements de la loi de 1901 : évoquer les fondamentaux et les valeurs du mouvement associatif, la philosophie fédérale, le bénévolat... Les valeurs citoyennes	2 h	Etude et /ou recherche de documents en amont du face à face	

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 2 UC 3 UC 4	La sécurité	3 h	<p>OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage OI 2.1.3 EC de préparer le matériel, les moyens et les documents nécessaires au déroulement de la séance en sécurité</p> <p>OI 4.2 EC de gérer les comportements à risque OI 4.2.1 EC de repérer les comportements dangereux et les cas de maltraitance physique et morale OI 4.2.2 EC d'agir dans le cas d'une maltraitance repérée OI 4.2.3 EC d'adopter une attitude conforme à l'encadrement de mineurs</p> <p>OI 3.2 EC d'intervenir en cas d'incident et d'accident OI 3.2.1 EC de réaliser un sauvetage OI 3.2.2 EC d'assurer les gestes de premiers secours OI 3.2.3 EC de s'intégrer dans le dispositif d'alerte</p>	<p>1 h</p> <p>Evaluation des comportements à risque, identification des conditions de sécurité de la pratique : sensibilisation au respect de l'intégrité physique et morale - Informations sur les maltraitances et les conduites à tenir</p> <p>Informations sur l'hygiène de vie, les conduites addictives et la violence</p>	<p>2 h</p>		
					En salle : utilisation du matériel d'oxygénothérapie		La préparation au test de sécurité est abordée lors des PRMSP
UC 2	Hygiène de la pratique	1 h	<p>OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage</p>	<p>1 h</p> <p>Informations sur l'hygiène de vie, la nutrition, le sommeil, les conduites addictives</p>			

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 4	L'accompagnement lors d'un déplacement	7 h		2 h	2 h	3 h	
			OI 4.1 EC de gérer un groupe en déplacement ou en compétition OI 4.1.1 EC de mobiliser ses connaissances pour l'accompagnement d'un groupe	La gestion d'un groupe : Avant le déplacement : identifier le groupe encadré, la nature du déplacement, identifier l'encadrement nécessaire, le moyen de déplacement, la durée... Importance de disposer pour le responsable du déplacement, avant de partir en compétition d'une autorisation parentale en cas de nécessité d'une intervention médicale. Récupérer les pièces administratives réglementaires, la convocation Pendant le déplacement ou la compétition : les modalités de gestion du groupe, les forfaits, les engagements, les résultats... Les modalités de surveillance et de sécurité du groupe La prévention des risques Définir la notion de responsabilité au regard des textes réglementaires : les règles liées à la surveillance et à la sécurité d'un groupe, la réglementation spécifique pour la gestion d'un groupe de mineurs en déplacement. Répertoire les connaissances réglementaires sur l'accompagnement et l'encadrement de mineurs Captation de l'autorité parentale : possibilité de définir les limites et les interdits vis à vis de l'enfant, la responsabilité de l'éducateur, l'obligation d'attendre le retour des parents à la fin du déplacement...	Construire une check-list des tâches à réaliser pour organiser en amont un déplacement en compétition sans nuitée (faire jouer la concurrence, la confirmation d'une réservation, différence entre des arrhes et une caution...) Choix et réservation des modalités de transport, information obligatoire des parents du mode de transport choisi. Etablir la liste du matériel personnel nécessaire. Elaborer la liste des tâches à réaliser dans la gestion d'un groupe en compétition : vérifier les engagements, déclarer les forfaits, participer à la réunion technique, vérifier les résultats affichés, porter réclamation, récupérer les résultats...	En amont de la pratique avec les formateurs : l'élaboration d'une note descriptive (à partir d'une fiche type) du déplacement sans nuitée sur le plan sportif et de la vie collective : travail sur la grille de présentation d'une note sur le déroulement d'un déplacement	Les compétences dans ce domaine sont identiques à celles de l'assistant club
			OI 4.1.2 EC d'assurer le suivi administratif				
			OI 4.1.3 EC d'assurer la sécurité physique ou morale, individuelle ou collective du groupe				
			OI 4.3 EC de rendre compte du déroulement OI 4.3.1 EC de rédiger une note sur le déroulement de l'action				
			OI 4.3.2 EC de présenter une note sur le déroulement de l'action				
OI 4.3.3 EC de produire les documents liés à l'action							
UC 1	La communication	2 h			1 h	1 h	
			OI 1.3 EC de participer à la promotion et à la communication OI 1.3.1 EC de s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'une action de promotion et de développement du club	Les principaux supports utiles à la communication en relation avec le fonctionnement de son groupe (affiche, tracts, note d'informations...). Mise en situation de présentation des activités et du fonctionnement de son club,	En amont de la pratique avec les formateurs, lister les éléments essentiels devant figurer dans un document de présentation des activités et du fonctionnement de son club		
			OI 1.3.2 EC de participer à la réalisation d'un support de communication				
			OI 1.3.3 EC de communiquer avec les différents interlocuteurs au sein du club				

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 1 UC 2	La connaissance du club	7 h	<p>OI 1.1 EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial OI 1.1.1. EC d'assurer le suivi administratif des groupes dont il a la charge</p> <p>OI 1.1.2 EC de mobiliser les connaissances liées à l'environnement du club ainsi qu'à la réglementation des activités aquatiques</p> <p>OI 1.2 EC de renseigner le public au sein du club OI 1.2.2 EC de renseigner le public sur le fonctionnement du club et sur les activités des différents groupes au sein du club</p> <p>OI 1.2.3 EC d'orienter le public en fonction des activités du club</p> <p>OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage OI 2.1.1 EC de participer aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique</p>	<p>5 h (4 h UC1 +1 h UC2)</p> <p>La réglementation sur l'affiliation, la licence. Différenciation entre les notions de licence, adhésion et cotisation. Les actions relevant du suivi administratif d'un groupe ENF1 - Sauv'nage : relevé des présences, convocations, renseigner les documents de l'ENF1 - Sauv'nage... L'organigramme du sport en France Présentation d'un organigramme simplifié des structures fédérales La place du club et de ses acteurs dans l'environnement territorial : synthèse sur la gestion d'un équipement, les acteurs au sein d'une piscine, la filière sportive territoriale. Présentation des activités et des secteurs de pratique de la FFN, L'organisation et le fonctionnement du club : le comité directeur, le bureau, les différentes commissions, les membres, les éducateurs, le plan de développement du club, la labellisation des clubs. Le temps fort de la vie du club : l'AG. La connaissance du règlement intérieur Les différents groupes et leur fonctionnement au sein du club</p>	<p>1 h</p> <p>Lister les éléments essentiels permettant d'orienter le public sur une des différentes activités du club</p>	<p>1 h</p>	<p>Le tuteur invite le stagiaire à participer aux différentes réunions organisées au sein du club</p>
UC 1	Les connaissances réglementaires	1 h	<p>OI 1.1 EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial OI 1.1.2 EC de mobiliser les connaissances liées à l'environnement du club ainsi qu'à la réglementation des activités aquatiques</p>	<p>1 h</p> <p>Présentation de la filière de formation fédérale et prérogatives des diplômes, le rôle du BF1 et les limites de ses interventions</p>			

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 1	La connaissance de l'ENF	2 h 30	OI 1.2 EC de renseigner le public au sein du club OI 1.2.1 EC de mobiliser les connaissances liées à l'architecture, aux objectifs de l'Ecole de Natation Française et aux modalités de préparation et de certification de l'ENF 1 Sauv'nage	Historique de l'ENF, le CIAA, connaissance du dispositif, les étapes de l'ENF Le cahier des charges, les supports de l'ENF, la place de l'ENF1 - Sauv'nage dans le dispositif et la grille d'évaluation de l'ENF1 - Sauv'nage (description et analyse du test de l'ENF1 - Sauv'nage en relation avec les objectifs pédagogiques : expliciter les différentes tâches du parcours de l'ENF1 - Sauv'nage et les modalités de certification)			
UC 1 UC 3	L'ENF1 - Sauv'nage	1 h	OI 1.1 EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial OI 1.1.3 EC de certifier l'ENF1 - Sauv'nage OI 1.2 EC de renseigner le public au sein du club OI 1.2.1 EC de mobiliser les connaissances liées à l'architecture, aux objectifs de l'Ecole de Natation Française et aux modalités de préparation et de certification de l'ENF 1 Sauv'nage OI 3.1 EC de maîtriser le test de l'ENF 1 Sauv'nage de l'Ecole de Natation Française OI 3.1.1 EC de présenter les modalités de l'ENF1 - Sauv'nage OI 3.1.2 EC de démontrer les différentes tâches du test de l'ENF1 - Sauv'nage		1 h En piscine : démonstration, observation et échanges sur le test de l'ENF1 – Sauv'nage		
UC 2	La connaissance des publics	8 h	OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage	4 h Connaissances sur les différences principales des enfants de 5/8 ans : les aspects physiologiques, morphologiques, psychologiques, environnementaux (langage, coordination, régulation thermique, concentration...) et leur vie sociale Le développement de l'enfant Les différents publics Les apprentissages pour les 5/8 ans Attitude pédagogique Anatomie/Physiologie : l'appareil cardio-respiratoire (comment fonctionne le système cardio-respiratoire, les échanges gazeux ?...)	4 h		

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 2	Approche pédagogique	10 h	<p>OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage</p> <p>OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage</p> <p>OI 2.3 EC d'évaluer sa séance</p>	<p>4 h</p> <p>Les enjeux de l'apprentissage de la natation en lien avec les noyades en France (les différents dispositifs et les différents acteurs)</p> <p>Définition de la pédagogie</p> <p>Distinction entre une pédagogie de l'action et la pédagogie du mouvement</p> <p>Avantages et inconvénients des différentes pédagogies</p> <p>Connaissance des bases et des principes de la pédagogie de l'action : elle a pour objectif de rendre l'apprenant acteur de ses apprentissages afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.</p> <p>Le projet pédagogique en lien avec le Sauv'nage : définition des critères d'évaluation, des critères de réussite, des observables</p> <p>Différenciation entre un objectif et un but</p> <p>L'évaluation, les observables en fonction des objectifs.</p> <p>Organisation des séances entre elles : mise en place d'un projet, agencement des séances pour la réussite de l'ENF1 - Sauv'nage</p>	<p>3 h</p> <p>A partir des compétences de l'ENF1 - Sauv'nage, proposer différentes situations permettant la transformation du comportement du pratiquant par l'action</p> <p>Echanges : le parcours initiatique du Nageur</p>	<p>3 h</p> <p>En amont de la pratique avec les formateurs, préparer des situations permettant la transformation du pratiquant par l'action</p>	<p>Le public s'inscrit dans une histoire qui doit être prise en compte. Chacun étant singulier avec différents impacts dans l'acte pédagogique. Faire le lien avec la connaissance des publics.</p>

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 2	La séance	10 h		5 h	5 h		
			<p>OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage OI 2.1.2 EC de définir les objectifs et les modes d'évaluation de sa séance en vue de l'acquisition de l'ENF1 -Sauv'nage en prenant en compte les directives du responsable de l'activité, les caractéristiques du public, de l'environnement et de l'activité</p> <p>OI 2.1.3 EC de préparer le matériel, les moyens et les documents nécessaires au déroulement de la séance en sécurité</p> <p>OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage OI 2.2.1 EC d'organiser l'accueil, la prise en charge de son groupe</p> <p>OI 2.2.2 EC d'organiser la conduite de séance</p> <p>OI 2.3 EC d'évaluer sa séance OI 2.3.1 EC de mettre en place les outils d'évaluation</p> <p>OI 2.3.2 EC de mesurer les écarts observés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus</p> <p>OI 2.3.3 EC de rendre compte de son action pédagogique</p>	<p>La conception de la séance : concevoir et construire de manière méthodique et planifiée les savoir et savoir-faire nécessaires à l'évolution du pratiquant pour réaliser les apprentissages en vue de l'acquisition des compétences de l'ENF1 - Sauv'nage</p> <p>- adopter une démarche d'enseignement : identifier le niveau de départ d'un groupe ou d'un individu, fixer des objectifs à partir du projet pédagogique, de l'évaluation de la séance précédente et choisir les moyens pour les atteindre. déterminer les objectifs intermédiaires</p> <p>- identifier et organiser les situations d'apprentissage à mettre en place pour que les apprenants s'approprient les savoir-faire qui leur permettront d'atteindre les compétences visées</p> <p>Fiches de présence, fiches de préparation du matériel. Organisation des surfaces pédagogiques.</p> <p>La conduite de séance : prise en charge du groupe et les différentes modalités de présentation d'une séance (selon le public)</p> <p>Les bases de la communication verbale et non verbale</p> <p>Attitude de l'éducateur, les consignes (la transmission du message), la démonstration, le placement...</p> <p>Présentation du matériel et son utilisation</p> <p>Habiletés mentales : définition, intérêt, impact etc... Prendre conscience que si l'entraîneur est concentré, le groupe le sera d'autant plus. Prendre conscience que le temps d'attention dans une séance n'est pas le même tout le temps et que l'éducateur doit le prendre en compte dans sa séance.</p> <p>L'évaluation de séance (conception et conduite) : Définir et concevoir les critères d'évaluation, mesurer les écarts observés, mettre en rapports les objectifs de transformations attendues avec les transformations réalisées</p> <p>Expliciter les différentes modalités d'évaluation (comment : auto évaluation, fiche d'évaluation...quand et qui ?)</p> <p>Définir les observables.</p> <p>Définir les critères de réussite.</p> <p>Différencier les observables des critères de réussite.</p> <p>La mise en place de situations d'évaluation diagnostic</p> <p>Utilisation de critères observables, des critères de réussite</p> <p>Adaptation pédagogique, matérielle, technique, à l'âge, au niveau des publics et aux objectifs poursuivis.</p> <p>Lister les points permettant d'identifier les réactions de l'enfant dans son comportement et ses attitudes</p> <p>Différencier les observables des réactions de l'enfant</p> <p>L'adaptation et la régulation de la séance (simplifier, complexifier...)</p> <p>Les remédiations.</p> <p>L'évaluation de fin de séance. Utilisation des outils mis à sa disposition.</p> <p>Le bilan de la séance</p>	<p>En piscine : expérimentation et mise en situation des aspects théoriques</p> <p>Amener les stagiaires à avoir du recul sur l'action, à réaliser un bilan en termes d'acquis et/ou de non acquis</p> <p>Mise en œuvre des principes d'autonomie</p>		

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 2	La gestion d'un groupe	3 h	<p>OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage</p> <p>OI 2.2.3 EC de gérer son groupe en favorisant l'autonomie des pratiquants et le respect des règles de fonctionnement du groupe</p>	<p>1 h 30</p> <p>Définir les règles de vie en groupe : les règles non négociables (sécurité et cadre réglementaire)</p> <p>les règles explicites : la fréquence, heures, durée du cours, les présences....</p> <p>Les règles implicites : les règles liées à la culture fédérale et aux valeurs associatives</p> <p>L'autorité et la place de l'intervenant dans le groupe.</p> <p>Les différents statuts au sein d'un groupe, les relations au sein d'un groupe.</p> <p>La ponctualité, la tenue, l'attitude pédagogique, le positionnement comme autorité, comme "directeur de groupe".</p> <p>Animer une séance, savoir donner envie.</p> <p>Présentation des profils particuliers et de leurs incidences sur l'activité de l'enfant et du groupe</p> <p>La fixation des règles, les rappels à l'ordre, les sanctions.</p> <p>Différentes motivations.</p> <p>Mettre en valeur chacun des membres.</p> <p>Savoir souligner les réussites plus que les échecs. Identification d'outils à partir d'exemples simples (jeux, concours...)</p> <p>L'entretien de la motivation du groupe.</p> <p>Pourquoi, quand et comment favoriser les échanges au sein de son groupe.</p> <p>Collaboration, concurrence, émulation.</p> <p>L'accès à l'autonomie : l'auto-évaluation, l'évaluation en binôme.</p>	<p>1 h 30</p> <p>Ces compétences doivent être abordées lors de l'expérimentation et de la mise en situation des aspects théoriques.</p>		

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC 2	Les caractéristiques de la natation	10 h	OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage OI 2.3 EC d'évaluer sa séance	Les principes mécaniques liés à la natation, la poussée d'Archimède, l'apesanteur, le couple de redressement, le maître couple. Les modifications du terrien au nageur : comparaison entre les caractéristiques du terrien et celles du nageur (les appuis, la respiration, la vision, l'équilibre...) La mobilisation des connaissances spécifiques : les caractéristiques de l'activité -le corps flottant -le corps projectile -le corps propulseur -la construction de solutions ventilatoires adaptées -les différents équilibres -la construction des différents appuis -l'exploration de la profondeur -les entrées dans l'eau...	Vivre dans l'eau l'expérience de flotter aussi longtemps que l'on veut. Aller au fond du bassin, ne rien faire et vivre le fait que l'on ne peut rester au fond sans rien faire Explorer l'ensemble des voies aériennes Explorer les surfaces du bassin Plonger et rechercher à aller le plus loin possible sans rien faire		
	TOTAL	75 h		38 h 30	26 h 30	10 h	

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

3 – L'ALTERNANCE

L'alternance et la participation active des stagiaires sont des principes forts de la formation.

On définit généralement l'alternance comme un dispositif d'apprentissage de compétences "professionnelles" associant des situations de formation (qui se déroulent au sein de l'organisme de formation) et des situations, au sein d'une structure d'alternance, au plus près du réel de l'activité.

Organiser une formation en alternance permet de passer d'une logique d'enseignement à une logique de construction de savoirs et d'acquisition de compétences.

La conception d'une alternance pédagogique suppose le respect d'un certain nombre de principes :

- l'organisation d'une succession de séquences en centre de formation et en club,
- l'existence d'un tutorat,
- la mise en œuvre de la formation à partir :
 - o de l'analyse des contraintes de la fonction du Brevet fédéral 1^{er} degré,
 - o de la définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage en centre et en club,
 - o d'une mise en responsabilité progressive dans les situations et activités liées à la fonction du Brevet fédéral 1^{er} degré. Le tuteur accueille le stagiaire sur son groupe et l'amène progressivement, par son accompagnement, vers l'autonomie pédagogique et technique visée par le Brevet fédéral 1^{er} degré.
 - o de la mise en relation des apprentissages réalisés en centre et en club, les tâches et responsabilités confiées par le tuteur au stagiaire doivent évoluer et être en cohérence avec les acquisitions, au sein de l'ERFAN. De même, il est essentiel que les apports en centre soient en phase avec l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire au sein du club.

a - L'organisation de séquences de formation au sein de l'ERFAN et en club

L'alternance ne se résume pas à une "mise en application" de ce qui a été appris au sein de l'ERFAN. Le stagiaire construit des compétences à partir des expériences acquises en centre et en club et validées par leur mise en place dans la fonction du Brevet fédéral 1^{er} degré. La construction de ces compétences s'exprime dans l'action, elles ne sont pas une simple application d'éléments de théorie que l'on essaie de mettre en pratique, mais un contexte d'action précis que la théorie et les savoirs viennent expliquer, préciser, enrichir

En conséquence, le rôle de l'alternance est de permettre la confrontation de la réalité concrète du métier avec l'ensemble des connaissances acquises au cours du temps et de leur mise en application.

La pratique vient en permanence nourrir le débat et l'ensemble des éléments théoriques doivent apporter la connaissance nécessaire à la compréhension, à la justification des choix et des orientations.

Aussi, elle suppose pour fonctionner :

- l'existence de temps de formation distincts et clairement définis dans l'organisation et le calendrier de la formation,
- l'existence de deux lieux de formation distincts (en centre, en club),
- l'existence d'une interface entre ces deux lieux permettant la coordination et l'évaluation du dispositif de formation.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

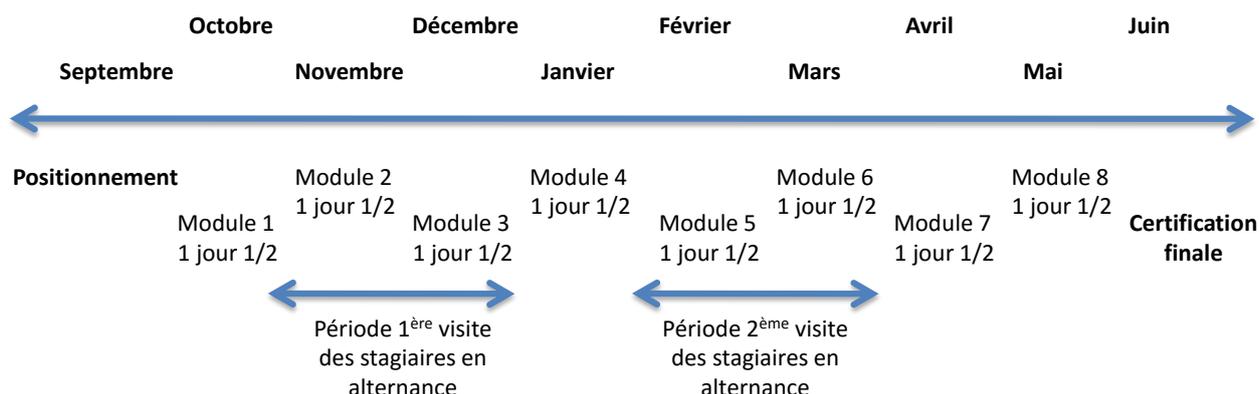
Ainsi, l'alternance comprend :

- une formation en centre :
 - o face à face pédagogique,
 - o formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine,
 - o échanges de type "retour d'alternance",
- une formation en club : le stage en situation avec tutorat,
- un travail personnel individuel avec une implication du stagiaire.

La formation en alternance se nourrit de l'expérience du stagiaire au sein de son lieu d'exercice. En conséquence, elle doit être organisée par sessions de formation de courte durée permettant de favoriser la prise en compte de ce retour d'expérience.

La formation du Brevet fédéral 1^{er} degré étant de courte durée, les séquences en centre ne devraient pas se dérouler au-delà d'une à deux journées maximum de formation.

Exemple d'organisation de la formation :



Dans le cadre de cette formation au Brevet fédéral 1^{er} degré, le stagiaire effectue une mise en situation pédagogique, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes du club, de façon régulière, sur une durée minimum de 35 heures au sein d'un club de la Fédération française de natation engagé dans la démarche de l'Ecole de Natation Française. Le ou les groupes sur le(s)quel(s) se déroule le stage en situation ont pour objectif l'acquisition du test de l'ENF1 - Sauv'nage.

En s'appuyant sur le référentiel de certification, l'équipe de formateurs (à laquelle appartient le tuteur) définit les objectifs à atteindre dans l'acquisition des compétences pour le stagiaire.

Dans le cadre de cette alternance, deux visites au minimum par stagiaire, du coordonnateur de la formation ou d'un membre de l'équipe de formation en centre ou du CTS local semblent utiles et nécessaires.

Celles-ci doivent permettre :

- de créer le lien nécessaire entre la formation en centre et la formation en alternance,
- de régler les éventuelles difficultés rencontrées dans l'organisation de l'alternance,
- de favoriser les échanges entre formateurs en centre, tuteurs, stagiaires.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

b - La mise en œuvre de la formation

L'analyse des contraintes de la fonction du Brevet fédéral 1^{er} degré

L'implication du stagiaire dans la vie du club et dans son plan de développement est un élément moteur de la construction des compétences. Cela se traduit par une mise en responsabilité progressive.

Les tâches et responsabilités confiées par le tuteur au stagiaire doivent évoluer et être en cohérence avec les acquisitions en centre, au sein de l'ERFAN. Des contraintes conditionnent nécessairement l'organisation de l'alternance. Pour qu'il y ait une prise effective d'autonomie, il est indispensable d'analyser les rythmes de travail et de bâtir des rythmes d'alternance en cohérence avec les réalités de la vie du club et de son fonctionnement.

La définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage en centre et en club

Les acquisitions effectives en centre ou en club sont de natures différentes mais ne peuvent se résumer à une application théorie – pratique. En effet, le stagiaire acquiert dans les deux lieux de formation des éléments de théorie et des éléments de pratique. La différence essentielle tient au fait qu'au sein de l'ERFAN sont enseignés des capacités et des savoirs relatifs au travail prescrit (celui du référentiel d'activités) alors qu'au sein du club, le stagiaire est confronté au travail réel, dans un objectif de résultat.

Il est donc essentiel que les apports en centre soient en phase avec l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire au sein du club.

La mise en relation de ce qui est appris en centre et en club

Les contenus dispensés au sein de l'ERFAN ou au sein du club sont souvent différents, c'est une hypothèse assez souvent vérifiée. Parfois même, ils peuvent être en contradiction, car il arrive que les conceptions du travail prescrit (ce que l'on devrait faire pour son travail) soient autres que celles du travail réel (l'adaptation au contexte et à l'environnement).

Si aucune interface de formation n'est constituée, il s'en suit une véritable perte de sens par rapport au projet global de formation. Il est donc essentiel de partir des problèmes rencontrés en situation pratique pour construire des situations de formation en centre.

Il est donc indispensable d'instituer une liaison avec les tuteurs et que des outils de suivi adaptés soient mis en place pour effectuer la relation entre les différentes séquences d'apprentissage (en centre et en club).

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Les outils de suivi

Des outils de communication entre stagiaires, ERFAN et tuteurs sont donc nécessaires pour garantir la cohérence entre les différentes sessions d'acquisitions.

Il est de la responsabilité de l'ERFAN de construire en collaboration avec les tuteurs des différents clubs les outils de suivi qui semblent les plus pertinents. Ils peuvent être :

- un livret du stagiaire, pouvant faire apparaître :
 - o le parcours individualisé du stagiaire,
 - o l'organisation pédagogique et les objectifs d'apprentissage des différentes séquences de formation en centre ou en club,
 - o les différentes évaluations réalisées en cours de formation....
- un cahier des charges ou livret à l'attention des tuteurs,
- les supports de cours à destination des tuteurs,
- des fiches de suivi des heures réalisées au sein du club...

Afin d'aider les ERFAN dans la mise en œuvre de la formation, l'INFAN propose des modèles d'outils de suivi du stagiaire.

Compte tenu de l'architecture du parcours de formation des éducateurs, des accords passés avec notre Ministère de tutelle, le respect de l'alternance est la seule possibilité qui est offerte. **En effet, la reconnaissance de nos brevets fédéraux dans les diplômes de l'Etat nous impose de suivre obligatoirement les modalités de formation et de certification définies dans ce livret référentiel.** Les formations fédérales représentent pour nos jeunes une véritable chance de rentrer dans le dispositif de la formation professionnelle et de valoriser leur vécu et leurs acquis. Mais, c'est aussi une réelle chance pour le club de transmettre sa culture et de pouvoir compter sur de jeunes éducateurs porteurs des valeurs associatives. L'ERFAN se doit donc de mettre en place une formation de qualité, conforme aux exigences définies dans ce livret référentiel.

c – L'accompagnement lors d'un déplacement

Il s'agit ici de permettre au stagiaire d'acquérir, au-delà de la formation en centre, les compétences liées à la gestion d'un groupe en déplacement ou en compétition et à l'élaboration d'une note sur le déroulement de l'action.

Les nageurs du groupe support à la formation au Brevet fédéral 1^{er} degré ayant pour objectif l'acquisition du test de l'ENF1 Sauv'nage ne se déplacent généralement pas à l'extérieur du club (en dehors d'une éventuelle fête de club, fête de fin d'année...). Aussi, le stagiaire en formation au brevet fédéral 1^{er} degré devra effectuer, en complément de sa formation en centre et en alternance sur son groupe habituel, un déplacement (passage de session d'un test ENF, compétition...) à l'extérieur du club, lui permettant d'acquérir les compétences liées à la gestion d'un groupe en déplacement et à l'élaboration d'une note sur le déroulement de cette action.

4 – LE TUTORAT

Le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée pour lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'ERFAN,
- organiser en lien avec l'ERFAN le parcours du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoir-faire, savoir-être,
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences,
- évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes...).

La personne assurant la fonction de tuteur, titulaire au moins d'un Brevet fédéral 2^{ème} degré pluridisciplinaire doit obligatoirement être majeure et être agréée par l'ERFAN.

Les CTS peuvent être tuteur sur n'importe quel niveau de formation fédérale.

5 – LES MODALITES DE LA CERTIFICATION

Pourquoi un processus de certification ?

Elaborer un processus de certification à l'échelle nationale a été une volonté de la commission formation de cadres et des ERFAN. L'objectif réside dans la volonté pour la Fédération française de natation de garantir l'équité des candidats sur l'échelle nationale. Les brevets fédéraux de la fédération donnent des dispenses importantes sur les diplômes d'Etat actuels, c'est pourquoi la mise en œuvre d'une certification nationale est fondamentale.

Les 4 unités capitalisables du Brevet fédéral 1^{er} degré sont certifiées par un nombre réduit d'épreuves correspondant à des situations caractéristiques des activités du titulaire du Brevet fédéral 1^{er} degré et construites à partir du référentiel de certification du diplôme.

Les épreuves d'évaluation certificative ne donnent pas forcément lieu à une épreuve par unité capitalisable.

Pour chacune des différentes épreuves, le résultat du candidat apparaîtra sous la forme "**Acquis**" ou "**Non Acquis**".

Les UC non validées imposent à l'ERFAN de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider l'UC ou les UC correspondantes.

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. L'ensemble des épreuves est validé par un jury constitué sous la responsabilité du conseiller technique régional, responsable pédagogique de l'ERFAN. Ainsi, le conseiller technique régional responsable pédagogique de l'ERFAN désigne le ou les membres (s) de chaque commission d'évaluation.

La durée des épreuves de certification n'est pas intégrée dans le volume horaire de la formation.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

A NOTER : le titulaire du diplôme fédéral d'Assistant Club est dispensé de l'UC4 du BF1. Ainsi, sur l'épreuve n°1, la partie de son livret de formation concernant l'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée ne sera pas évaluée. L'entretien portera uniquement sur le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial.

a – Les différentes épreuves de certification du Brevet Fédéral 1^{er} degré

Aucun ordre n'est défini pour l'organisation des épreuves, à l'exception du test de sécurité qui doit être la dernière épreuve organisée par l'ERFAN en fin de formation.

Epreuve 1- Epreuve orale

Constitution du livret du stagiaire en lien avec le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et l'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée, suivi d'un entretien.

Cette épreuve permet de valider l'UC1 et l'UC4 du BF1.

Epreuve 2- Epreuves pédagogiques

Constitution d'un cahier de suivi pédagogique, préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée de 20' maximum avec le jury.

Pour cette épreuve, la séance doit avoir une durée minimum de 30'.

Cette épreuve permet de valider l'UC2 du BF1.

Epreuve 3- Epreuves pratiques

- Etape 1 : Démonstration des différentes tâches de l'ENF1 Sauv'nage.
- Etape 2 : Test de sécurité

La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Cette épreuve permet de valider l'UC3 du BF1.

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Description détaillée des différentes épreuves et modalités de la certification :

Epreuve certificative n° 1 validant l'UC1 et l'UC4

Type d'épreuve n°1 : Epreuve orale avec pour support le livret du stagiaire

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Le stagiaire complète son livret tout au long de son alternance en lien avec le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et l'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée.

Forme du livret du stagiaire :

Le livret du stagiaire devra être rendu en version informatique. Un candidat ne disposant pas d'un outil informatique pourra remettre une version papier.

Contenu du livret du stagiaire :

Pour cette épreuve, le livret est constitué d'un ensemble de données recueillies par le stagiaire au fur et à mesure de sa formation.

Il devra comporter à minima les éléments suivants :

- La présentation administrative et statutaire du club dans lequel le candidat effectue son stage
- Les modalités de délivrance de la licence au sein du club
- La présentation des différentes activités du club
- La présentation des groupes au sein du club (jours, horaires, lieux...)
- La présentation des outils utilisés pour le suivi administratif du ou des groupe(s) ENF1 Sauv'nage dont il a la charge
- La présentation de l'équipe pédagogique du club
- La présentation du rôle et des missions du stagiaire au sein du club
- La présentation du concept de l'ENF et la place de l'ENF1 – Sauv'nage dans l'architecture de l'ENF au sein du club
- La présentation des supports de communication utilisés par le candidat lors de sa formation
- Une extraction PDF de la session ENF1 Sauv'nage justifiant de la participation du candidat à celle-ci
- Un rappel des aspects règlementaires liés à l'action d'accompagnement d'un groupe en déplacement
- La présentation des fiches fédérales liées à l'accompagnement en déplacement : (Date, lieu, nom de la compétition, liste des nageurs, caractéristiques du groupe encadré...).
- Les pièces administratives utilisées (convocation, récapitulatif des engagements, forfaits, résultats...)
- Un bilan synthétisant les éléments contenus dans ces fiches et retraçant le sentiment et l'impression personnelle du candidat est à mettre dans le document fédéral « compte rendu d'accompagnement en déplacement. »

L'ERFAN doit valider la recevabilité du dossier avant la participation du stagiaire à l'entretien.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Dates pour le dépôt du dossier :

- Dépôt initial : **date à définir par l'ERFAN**
- Dépôt pour une éventuelle remédiation : **date à définir par l'ERFAN**

Entretien :

- Entretien relatif au livret du stagiaire d'une durée maximum de 30 minutes. (Aucun temps de présentation du stagiaire)

Dates :

- Certification initiale : **date à définir par l'ERFAN**
- Certification de remédiation : **date à définir par l'ERFAN.**

Composition de la commission d'évaluation :

- Une personne parmi :
 - Un formateur de l'ERFAN
 - Le CTS de la région
 - Un dirigeant du comité régional nommé sous la responsabilité pédagogique du CTS responsable pédagogique de l'ERFAN.

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Epreuve certificative n°2 validant l'UC 2

Type d'épreuve n°2 : Epreuves pédagogiques

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Etape 1 de l'épreuve : cahier de suivi pédagogique

Le candidat doit constituer tout au long de son stage en situation un cahier de suivi pédagogique de son groupe qu'il présentera à l'évaluateur au plus tard le jour de la certification.

Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance.

Le candidat prépare une fiche de séance faisant apparaître au minimum son objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes.

Cette fiche de séance est remise au jury avant le début de l'épreuve.

Seul le candidat ayant satisfait aux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.

Etape 3 de l'épreuve : Séance pédagogique suivie d'un entretien

Durée de l'épreuve :

Séance : 30 minutes minimum

Entretien : 20' maximum

Effectif de participants : 6 minimum.

1) Séance pédagogique :

Le candidat doit être capable de conduire une séance pédagogique en lien avec l'ENF1 – Sauv'nage. Cette certification se déroulera au sein du club du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif en début de saison l'acquisition de l'ENF1 – Sauv'nage.

Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

2) Entretien :

L'entretien est réalisé à partir de la séance présentée et porte sur la conduite, l'évaluation de sa séance et sur les compétences liées à l'encadrement du groupe.

Le candidat doit proposer 3 dates possibles pour l'évaluation de sa séance au coordonnateur de la formation avant le **(date à définir par l'ERFAN)**.

En cas d'échec, le candidat devra proposer 3 nouvelles dates de demande d'évaluation au coordonnateur de la formation.

Dates :

- Période de certification initiale :

* **date à définir par l'ERFAN**

- Période de certification de remédiation :

* **A partir du résultat connu de l'épreuve initiale jusqu'au (date à définir par l'ERFAN).**

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Composition de la commission d'évaluation :

- Une personne parmi :
 - Un formateur de l'ERFAN
 - le CTS de la région

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Epreuve certificative n° 3 validant l'UC3

Type d'épreuve n°2 : Epreuves pratiques

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Etape 1 de l'épreuve : Démonstration des différentes tâches de l'ENF1 – Sauv'nage.

Le candidat effectue une démonstration² sans l'obligation de réussir le test de l'ENF1 Sauv'nage.

Dates : cette épreuve se déroule en centre (**date à définir par l'ERFAN**) la remédiation aura lieu le (**date à définir par l'ERFAN**).

Etape 2 de l'épreuve : Test de sécurité

Durée de l'épreuve : 5' maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Dates : cette épreuve se déroule en centre **en fin de formation** le (**date à définir par l'ERFAN**), la remédiation aura lieu le (**date à définir par l'ERFAN**). Ce test de sécurité organisé en fin de formation doit être ainsi la dernière épreuve de certification mise en place par l'ERFAN.

Composition de la commission d'évaluation :

- Une personne parmi :
 - Un formateur de l'ERFAN
 - Le CTS de la région
 - Un évaluateur ENF 1 du comité régional nommé sous la responsabilité pédagogique du CTS responsable pédagogique de l'ERFAN.

² Les 8 tâches de l'ENF1 Sauv'nage doivent être réalisées, dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide, sans lunettes et conformément aux consignes (être capable de...) du tableau décrivant le test de l'ENF1 Sauv'nage. Par contre, un ou plusieurs critères d'évaluation peuvent ne pas être atteints.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

6 – LA FORMATION CONTINUE DU BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet fédéral 1^{er} degré. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Exemple : j'obtiens mon Brevet fédéral 1^{er} degré le 15 juin 2010, la date d'édition de mon diplôme est le 20 septembre 2010, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2012.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la Fédération française de natation.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral 1^{er} degré est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de secourisme et sécurité :
 - o révision sur la formation du PSC 1,
 - o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,
- une demi-journée pédagogique.

Les personnes à jour de la formation continue du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) sont dispensées du temps de formation en salle sur le secourisme, cependant ces personnes ne sont pas dispensées du test de sécurité ni de la mise en situation pratique.

A noter : l'INFAN assurera un suivi annuel afin de communiquer aux ERFAN la liste des diplômés BF concernés par la formation continue sur l'année en cours.

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

CHAPITRE IV : LES DISPENSES

CHAPITRE IV : LES DISPENSES

1 – PRINCIPES

Les personnes titulaires du Brevet fédéral d'Assistant Club peuvent, lors de leur inscription au Brevet fédéral 1^{er} degré se voir attribuer la dispense d'une UC.

Cette dispense permet aux candidats de ne pas suivre les volumes horaires de formation de l'UC concernée, ni de se présenter à l'épreuve de certification relative à cette UC.

Les conditions d'obtention de cette dispense sont précisées ci-après, ainsi que dans le dossier d'inscription à la formation du Brevet fédéral 1^{er} degré.

D'une manière générale, pour pouvoir prétendre à l'obtention de dispenses, les candidats concernés doivent remplir l'ensemble des prérequis à l'entrée en formation, et joindre à leur dossier d'inscription la ou les pièces (attestation, diplôme...) justifiant la demande de dispense.

La validation des dispenses demandées par le candidat lors de son inscription en formation est réalisée par le CTS responsable pédagogique de l'ERFAN lors de l'étape du positionnement. La ou les dispense(s) octroyée(s) sont indiquées dans le Parcours Individualisé de Formation (PIF) du stagiaire.

2 –LES DISPENSE(S)

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.

- **Les personnes titulaires du** : Brevet fédéral d'Assistant Club de la Fédération française de natation peuvent prétendre à la dispense de l'UC4 du Brevet fédéral 1^{er} degré de la FFN.

3 –L'EQUIVALENCE

- Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue du PSE 1 et également titulaires du titre d'évaluateur ENF 1 peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme du Moniteur Sportif de Natation, l'attribution du Brevet fédéral 1^{er} degré.

Dés 15 ans, avec le BF1, vous pouvez devenir animateur des activités de la natation et encadrer des enfants au sein de votre club.

Avec cette formation, je peux

- Conduire des activités aquatiques vers l'acquisition du Sauv'nage.
- Participer au fonctionnement de mon club,
- Assurer la sécurité de mon groupe.



Une formation par module riche d'enseignements

La communication
La FFN et le club de natation
L'ENF (Ecole de Natation Française)
Les caractéristiques de la natation
La sécurité et la gestion d'un groupe
Les enfants de 5 à 8 ans
La pédagogie
La séance : préparation, animation et évaluation
L'accompagnement lors d'un déplacement

Une formation par alternance

43 heures de formation en salle
23 heures de pratiques
35 heures de stage au sein d'un club
8 heures de travail personnel
Un premier pas vers un diplôme d'état
Date limite d'inscription :
15/10/2016

Dates des cours

- 20, 26, 29 oct 16
- 19, 18 nov 16
- 10 dec 16
- 7, 21 janv 17
- 1, 11 fev 17
- 8, 18 mars 17
- 8 avril 17

Informations pratiques et inscriptions

Lieux : Clermont ou Vichy ou autre en fonction des inscrits.
Hébergement et restauration à prévoir par le stagiaire.
Tarifs : **300€ Licencié Auvergne Club labellisé ou 100% licenciés**
500€ Licencié Auvergne
600€ Licencié extérieurs
+ 60€ pour le PSC1 si besoin
Possibilité de facilité de paiement .

FFN AUVERGNE – ERFAN

Atrium Pôle tertiaire d'activités 37 avenue de Gramont 03200 Vichy
stephane.colomas@laposte.net 06 64 33 54 51



BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

COUT DE LA FORMATION

Tarif :

300 € Licencié Auvergne Club labellisé ou 100% licenciés

500 € Licencié Auvergne

600 € Licencié extérieur

Si besoin, la formation PSC1 peut être suivie lors du premier regroupement, son coût est de 60 € en sus.

Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande.

LIEU DE LA FORMATION

Les lieux exacts de formation seront précisés sur la convocation, adressée par mail (ou par courrier postal). Ils seront également précisés sur le site internet du Comité Régional Auvergne Natation: <http://auvergne.ffnatation.fr>

DATES DE LA FORMATION

Les dates prévues sont les 20, 26, et 29 octobre, les 19 et 28 novembre, le 10 décembre, les 7 et 21 janvier, le 1^{er} et 11 février, le 8 et 18 mars, le 8 avril.

Amplitude horaire maximale sur une journée de formation : De 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**Dossier complet + paiement au plus tard
le 15 octobre 2016**

NB : toute pièce manquante entraînera le refus d'accès à la formation.

Le paiement doit être absolument joint au dossier

Renseignements complémentaires et inscriptions :

COMITE REGIONAL AUVERGNE NATATION

ERFAN AUVERGNE

Atrium Pôle tertiaire d'activités

37 avenue de Gramont

03200 Vichy



BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Né(e) le : à : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Courriel :

DIPLOMES

Diplômes scolaires et universitaires obtenus et année Diplôme obtenu
.....
.....

Etudes suivies à la rentrée 2016 /2017 :.....

Autres diplômes obtenus dans le domaine de la sécurité, de l'animation ou de l'enseignement :.....
.....

Diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'ENF :.....
.....

VOTRE CLUB FFN

* *Nageur(se)*

Vous êtes licencié(e) à la FFN ? OUI NON

N° de licence :
(licence obligatoire pour l'entrée en formation)

Nom du club :

Votre discipline : Natation course Natation synchronisée Water-Polo

Depuis combien d'années ? Niveau de pratique ?

* *Encadrement de groupe*

Avez-vous déjà encadré un groupe de nageurs ? OUI NON

Quelle année ?

Pour quel type de catégorie ?

Quel niveau ?

VOTRE SITUATION

1. Quelle est votre situation actuelle (demandeur d'emploi, étudiant, salarié...) :

2. Les frais pédagogique sont pris en charge par votre club : Oui Non

Adresse de facturation :
.....
.....

Date :

Cachet du club et signature du président:

3. Vous prenez vous-même en charge les frais pédagogiques : Oui Non

Adresse de facturation :
.....

Date :

Signature:

J'accorde le droit à l'ERFAN Auvergne d'utiliser mon image à des fins uniquement promotionnelles de la formation, sur tout support, y compris le web et internet. Je reconnais, ne pas disposer de droits d'examen ou d'approbation de l'usage des images, ne pouvoir prétendre à aucune indemnisation, ni émettre aucune réclamation résultant de la modification, l'altération et/ou la déformation (intentionnelle ou non) de mon image. De son côté, l'



BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

ERFAN Auvergne s'engage à ne pas porter atteinte à la personne du stagiaire, ni faire usage commercial de l'image du stagiaire.

Fait à :, le :.....
Signature



BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- la fiche d'inscription complétée
- un certificat médical d'aptitude au suivi de la formation BF1, datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation
- 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur, portant vos coordonnées postales
- une photo d'identité récente
- un chèque de règlement de la formation à l'ordre du Comité Régional Auvergne Natation
NB : le paiement joint au dossier confère l'accès à la formation (non restitué en cas d'absence non justifiée)
- l'attestation signée de votre Président de club certifiant que vous êtes en stage au sein du club pour la saison en cours (formulaire ci-joint)
- l'attestation signée du Président de votre club d'accueil (si différent de votre club d'appartenance) (formulaire ci-joint)
- l'attestation de votre tuteur certifiant qu'il assurera l'encadrement de votre stage pratique (formulaire ci-joint)
- une photocopie éventuelle du test du Sauv'Nage, (et autre test ENF si vous en possédez)
- une photocopie du diplôme PSC1 et/ou PSE1 à jour de votre révision⁴

A NOTER : les candidats licenciés en clubs été devront effectuer obligatoirement leur stage pratique dans un club annuel, afin de respecter le principe d'alternance conféré par cette formation

Pour les MINEURS

A fournir en complément des pièces précédentes :

- la fiche médicale de liaison complétée (formulaire ci-joint)
- l'autorisation parentale (formulaire ci-joint) et l'engagement sur le droit à l'image

Les dossiers complets doivent être retournés au plus tard

Le 15 octobre 2016

au Comité Régional Auvergne NATATION

⁴ Le PSC1 est exigé uniquement pour la délivrance du diplôme.



BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

ENGAGEMENT DU TUTEUR – BREVET FEDERAL 1

(à remplir par le tuteur du club d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation)

Nom du Club :

Nom de l'entraîneur BEESAN, responsable du groupe :

Coordonnées de l'entraîneur : Tél : Portable :

Courriel :

Je soussigné(e).....
en qualité de.....N° diplôme.....
m'engage à assurer la fonction de tutorat de.....
lors de son stage de mise en situation pédagogique de BF1, au sein du club de.....
..... et d'en assurer le suivi administratif qui en découle.

Le stagiaire BF1 interviendra auprès du groupe :

Sur la piscine de : aux horaires suivants :

Le stage pratique des 35h sera bien effectué dans le cadre d'un club de la FFN engagé dans la démarche de l'ENF.
Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation ont pour objectif la préparation du test du Sauv'Nage.

Ce stage peut débuter dès l'entrée en formation. Le stagiaire BF1 pourra encadrer son groupe en autonomie pédagogique dès lors qu'il aura répondu aux exigences des pré-requis à la mise en situation pédagogique.

Je m'engage également à être présent à la journée de tutorat de l'ERFAN Auvergne qui se tiendra en préambule de la formation.

Fait à....., le.....

Signature du Tuteur,

BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

FICHE MEDICALE DE LIAISON

Fiche à remplir uniquement pour les mineurs

L'enfant :

Nom..... Prénom.....
Date de Naissance..... à.....
Adresse
Code postal..... Ville.....
Club FFN
N° Licence FFN : de
l'enfant

N° Sécurité Sociale :
Nom et N° Mutuelle :

Santé de l'enfant

- A-t-il un traitement médical en cours OUI NON
Si oui, lequel : (fournir l'ordonnance).....
- A-t-il déjà été opéré OUI NON
- A-t-il eu des maladies particulières OUI NON
- A-t-il des antécédents allergiques OUI NON
- A-t-il des médicaments OUI NON
Si oui, lesquels: (à fournir dans les emballages).....
- A-t-il de l'asthme OUI NON
- Autres :

Fait à:, le :

Signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »



BREVET FEDERAL 1 DOSSIER D'INSCRIPTION

AUTORISATIONS PARENTALES

À remplir uniquement pour les mineurs

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents (ou responsable légal de l'enfant). Si celle-ci fait défaut, ils devront demander l'autorisation au Juge des Enfants ou au Procureur de la République. Cette attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e), M. / Mme / Melle
Responsable légal de l'enfant:
Adresse:
Code postal : Ville :

- Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale que nécessiterait l'état de santé de mon enfant

Né(e) le :
N° SS :
N° Mutuelle et nom :

- Autorise le responsable du Comité Régional Auvergne Natation à récupérer mon enfant, à la sortie de l'hôpital.
- Accorde le droit à l'ERFAN Auvergne d'utiliser l'image de mon/ma fils/fille prénommé (e): à des fins uniquement promotionnelles de la formation, sur tout support, y compris le web et internet. Je reconnais, ne pas disposer de droits d'examen ou d'approbation de l'usage des images, ne pouvoir prétendre à aucun indemnisation, ni émettre aucune réclamation résultant de la modification, l'altération et/ou la déformation (intentionnelle ou non) de l'image de mon enfant. De son côté, l'ERFAN Auvergne s'engage à ne pas porter atteinte à la personne du stagiaire, ni faire usage commercial de l'image du stagiaire.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom Prénom :
Téléphone : Portable :

Fait à....., le.....

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé »